



Nations Unies

Rapport du Comité de l'information

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-deuxième session
Supplément N° 21/ (A/52/21/Rev.1)

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-deuxième session
Supplément N° 21 (A/52/21/Rev.1)

Rapport du Comité de l'information



Nations Unies • New York, 1998

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–11	1
II. Questions d'organisation	12–22	2
A. Ouverture de la session	12–14	2
B. Élection du Bureau	15	3
C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	16–19	3
D. Observateurs	20–21	4
E. Questions diverses	22	4
III. Débat général et examen des questions de fond	23–62	4
A. Première partie de la dix-neuvième session (13-19 mai 1997)	23–56	4
B. Reprise de la session (3 septembre et 14 et 17 novembre 1997)	57–62	10
IV. Établissement et adoption du rapport qui sera présenté par le Comité à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-deuxième session	63–75	11
<i>Annexes</i>		
I. Déclaration faite par le Président du Comité de l'information à l'ouverture de la dix-neuvième session		14
II. Déclaration faite par le Sous-Secrétaire général à l'information à l'ouverture de la dix-neuvième session		16
III. Note à l'intention du Comité de l'information, datée du 2 septembre 1997		22

Chapitre premier

Introduction

1. À sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé en application de la résolution 33/115 C de l'Assemblée générale du 18 décembre 1978, désigné dès lors sous le nom de Comité de l'information, et de porter sa composition de 41 à 66 membres. Dans sa résolution 34/182 du 18 décembre 1979, l'Assemblée priait le Comité de l'information :

«a) De poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale;»

et priait le Comité et le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa trente-cinquième session.

2. À sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/201 du 16 décembre 1980, a exprimé sa satisfaction des travaux du Comité de l'information, approuvé son rapport ainsi que les recommandations de son groupe de travail ad hoc¹, réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182 et décidé de porter de 66 à 67 le nombre de membres du Comité. À sa session d'organisation de 1980, le Comité a décidé que le principe du roulement géographique s'appliquerait à tous les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

3. De sa trente-sixième à sa cinquantième session, dans ses résolutions 36/149 B, 37/94 B, 38/82 B, 39/98 A, 40/164 A, 41/68 A, 42/162 A, 43/60 A, 44/50, 45/76 B, 46/73 B, 47/73 B, 48/44 B, 49/38 B et 50/31 B), l'Assemblée générale a de nouveau exprimé sa satisfaction des travaux du

Comité et approuvé ses rapports² et ses recommandations. À sa cinquante et unième session, dans ses résolutions 51/138 A et B du 13 décembre 1996, l'Assemblée a pris acte du rapport du Comité³ et fait siennes les recommandations qu'il avait adoptées par consensus. Elle a aussi prié le Comité de lui présenter un rapport à sa cinquante-deuxième session.

4. À sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a nommé deux nouveaux membres du Comité, à savoir la Chine et le Mexique; à sa quarante et unième session, l'Assemblée générale a nommé Malte membre du Comité; à sa quarante-troisième session, elle a nommé la Hongrie, l'Irlande et le Zimbabwe membres du Comité et, à sa quarante-quatrième session, le Népal.

5. À sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé de porter de 74 à 78 le nombre des membres du Comité et a nommé la Jamaïque, la République islamique d'Iran, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay membres du Comité. Elle a également décidé de nommer au Comité la République socialiste soviétique de Biélorussie, avec effet immédiat, pour pourvoir le siège précédemment occupé par la République démocratique allemande.

6. À sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a décidé de porter de 78 à 79 le nombre des membres du Comité et a nommé le Burkina Faso membre du Comité.

7. À sa quarante-septième session, l'Assemblée générale a décidé de porter de 79 à 81 le nombre des membres du Comité et a nommé la République de Corée et le Sénégal membres du Comité.

8. À sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé de porter de 81 à 83 le nombre des membres du Comité et a nommé le Gabon et Israël membres du Comité.

9. À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale a décidé de porter de 83 à 88 le nombre des membres du Comité et a nommé l'Afrique du Sud, le Belize, la Croatie, le Kazakhstan et la République tchèque membres du Comité.

10. À sa cinquantième session, l'Assemblée générale a décidé de porter de 88 à 89 le nombre des membres du Comité et a nommé la République populaire démocratique de Corée membre du Comité.

11. Le Comité de l'information se compose des États membres suivants :

Afrique du Sud	Japon
Algérie	Jordanie
Allemagne	Kazakhstan
Argentine	Kenya
Bangladesh	Liban
Bélarus	Malte
Belgique	Maroc
Belize	Mexique
Bénin	Mongolie
Brésil	Népal
Bulgarie	Niger
Burkina Faso	Nigéria
Burundi	Pakistan
Chypre	Pays-Bas
Colombie	Pérou
Congo	Philippines
Costa Rica	Pologne
Côte d'Ivoire	Portugal
Croatie	République arabe syrienne
Cuba	République populaire
Danemark	démocratique de Corée
Égypte	République tchèque
El Salvador	République-Unie de Tanzanie
Équateur	Roumanie
Espagne	Royaume-Uni de Grande-
États-Unis d'Amérique	Bretagne et d'Irlande du Nord
Éthiopie	Sénégal
Fédération de Russie	Singapour
Finlande	Slovaquie
France	Somalie
Gabon	Soudan
Ghana	Sri Lanka
Grèce	Togo
Guatemala	Trinité-et-Tobago
Guinée	Tunisie
Guyana	Turquie
Hongrie	Ukraine
Inde	Uruguay
Indonésie	Venezuela
Iran (République	Viet Nam
islamique d')	Yémen
Irlande	Yougoslavie
Israël	Zaïre
Italie	Zambie
Jamaïque	Zimbabwe

Chapitre II

Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

12. La séance d'organisation de la dix-neuvième session du Comité s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 13 mai 1997. La session a été ouverte par le Président sortant, M. Ivan Maximov (Bulgarie).

13. À la même séance, le Comité a élu les membres de son bureau, à l'exception du troisième vice-président, qui a été élu par acclamation le 14 mai (voir par. 15). Le nouveau président et le Sous-Secrétaire général à l'information ont fait des déclarations (voir annexes I et II). Le Comité a aussi entendu un exposé informel du Président de l'Équipe spéciale sur la réorientation des activités d'information des Nations Unies (constituée par le Secrétaire général), M. Mark Malloch Brown, qui a rappelé les objectifs des travaux de l'Équipe; celle-ci suivrait de près les délibérations de la session afin d'y puiser des indications directrices.

14. Le Président a informé le Comité que le Bureau, les représentants des groupes régionaux ainsi que du Groupe des 77 et la Chine avaient reçu une proposition formulée par un groupe régional lors des consultations ordinaires avec le Département de l'information, laquelle visait à ce que la dix-neuvième session soit divisée en deux parties. Cette proposition était faite pour permettre au Comité d'avoir la possibilité d'examiner les recommandations du Secrétaire général concernant la réorientation des activités d'information des Nations Unies, qui devaient être publiées en juillet, de même que le rapport de l'Équipe spéciale sur la réorientation des activités d'information des Nations Unies établie par le Secrétaire général. Selon cette proposition, la deuxième partie de la session aurait lieu une fois que le Secrétaire général aurait fait connaître ses propositions. Le Président a indiqué qu'il croyait comprendre que le Comité approuvait cette formule. Certaines délégations ont exprimé des réserves à ce sujet et ont estimé que le Comité devrait avoir un débat sur les questions d'information de sorte qu'il puisse apporter sa contribution avant que le Secrétaire général formule ses propositions concernant la réforme. D'autres délégations se sont déclarées en faveur de la proposition. À la suite d'un débat au cours duquel sont intervenus 14 États Membres, le Comité a décidé par consensus que sa session se tiendrait en deux parties. En conséquence, la première partie se tiendrait du 13 au 19 mai 1997 et la seconde début septembre. Il a en outre été décidé que les États Membres pourraient faire des déclarations durant la seconde partie de la session.

B. Élection du Bureau

15. Le Comité a élu pour constituer son bureau de 1997-1998, en respectant le principe du roulement géographique, les personnes dont les noms suivent :

Président :	M. José Alberto de Sousa (Portugal)
Vice-Présidents :	M. Holger Martinsen (Argentine) Mme Maria Laose-Ajayi (Nigéria) M. Salman Abbasy (Pakistan)
Rapporteur :	M. Alyaksei Skrypko (Bélarus)

C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

16. À sa séance d'organisation, le Comité a adopté, sans opposition, l'ordre du jour et le programme de travail suivants (A/AC.198/1997/1) :

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Déclaration du Président.
5. Déclaration du Sous-Secrétaire général.
6. Débat général et examen des questions de fond :
 - a) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information;
 - b) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

- c) Évaluation et suivi des efforts déployés et des progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications.

7. Établissement et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session.

17. Le Comité a tenu les séances de fond de sa dix-neuvième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 13 au 19 mai 1997. Il a repris sa session pendant une séance le 3 septembre et le 14 et le 17 novembre 1997.

18. Pour l'examen du point 6 de l'ordre du jour, le Comité était saisi des rapports du Secrétaire général sur : a) l'évaluation de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld (A/AC.198/1997/2 et Add.1); b) l'examen des publications du Département de l'information (A/AC.198/1997/3); c) l'examen des publications produites par le Département de l'information dans le domaine du développement (A/AC.198/1997/4); d) l'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (A/AC.198/1997/5); e) l'évaluation des centres d'information des Nations Unies (A/AC.198/1997/6); f) les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies (A/AC.198/1997/7); et g) les observations et suggestions présentées par les États membres des organisations internationales sur les moyens de poursuivre le développement des infrastructures et des capacités des pays en développement en matière de communication (A/AC.198/1997/8). Le Comité était également saisi de trois documents de séance officieux : Département de l'information – ses fonctions essentielles; questionnaire envoyé aux directeurs des centres d'information des Nations Unies; et questionnaire envoyé aux partenaires des centres d'information des Nations Unies.

19. Pour la reprise de sa session tenue le 3 septembre 1997, le Comité était saisi également de deux documents de séance, l'un contenant une note à l'intention du Comité, dans laquelle le Secrétaire général transmettait ses propositions concernant les mesures à prendre dans le contexte de la réorientation des activités d'information des Nations Unies, l'autre contenant le rapport de l'Équipe spéciale sur la réorientation des activités d'information des Nations Unies, intitulé «Optique mondiale, approches locales : une stratégie de communication pour l'Organisation des Nations Unies».

D. Observateurs

20. Les États Membres ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Arménie, Australie, Autriche,

Azerbaïdjan, Bahamas, Canada, Émirats arabes unis, Érythrée, ex-République yougoslave de Macédoine, Jamahiriya arabe libyenne, Kirghizistan, Lesotho, Luxembourg, Ouzbékistan, Suède, Suriname et Turkménistan; le Saint-Siège a également participé à la session en qualité d'observateur.

21. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) étaient également présents.

E. Questions diverses

22. Le Président a informé le Comité que la République de Géorgie avait demandé à devenir membre du Comité.

Chapitre III

Débat général et examen des questions de fond

A. Première partie de la dix-neuvième session (13-19 mai 1997)

23. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les États suivants membres du Comité : Algérie, Argentine, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Chine, Cuba, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Ghana, Guyana, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande (au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États), Israël, Jamaïque (au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes), Maroc, Mexique, Nigéria, Pays-Bas (au nom de l'Union européenne), Philippines, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire de Corée, République-Unie de Tanzanie (au nom du Groupe des 77), Soudan, Tunisie, Ukraine, Uruguay et Zimbabwe. Une déclaration a également été faite par les observateurs de l'ex-République yougoslave de Macédoine et des Émirats arabes unis. Il a été donné lecture d'un message du Sous-Directeur général de l'UNESCO pour le secteur de la communication, de l'information et de l'informatique.

24. En abordant les questions de fond dont le Comité était saisi, tous les intervenants ont déclaré que leur gouvernement était sincèrement résolu à garantir la liberté de la presse et la liberté de l'information, libertés fondamentales indispensa-

bles à la démocratie et au développement. Ils ont condamné les attaques perpétrées contre les journalistes où qu'ils soient et ont rendu hommage à ceux qui avaient été tués dans l'exercice de leur profession. De nombreuses délégations ont rappelé l'importante célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse le 2 mai 1997, un des intervenants qualifiant de «remarquable» le programme organisé par le Département de l'information. Plusieurs autres intervenants ont vivement appuyé les séminaires organisés par le Département à l'intention de la presse régionale, en coopération avec l'UNESCO, et ils ont noté le rôle positif que ces séminaires jouaient en faveur de la promotion de médias indépendants et pluralistes. Les intervenants ont apprécié l'appui apporté par le Département à un séminaire analogue qui doit se tenir à Sofia, en septembre 1997, à l'intention des pays d'Europe centrale et de l'Est.

25. Un certain nombre d'intervenants ont fait observer que la question d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, basé sur des échanges libres et équilibrés de l'information, continuait de revêtir une grande importance dans un monde où les disparités étaient vastes en matière de progrès technologiques et où l'écart entre les pays développés et pays en développement ne cessait de croître. Ils considéraient qu'il était essentiel de mettre les avantages procurés par la révolution de l'information à la disposition des pays en développement. Ils ont dit que les médias devaient servir la cause de la démocratie, du développement et de la paix de façon impartiale. Plusieurs intervenants ont dit que l'information ne devait pas saper les valeurs, déformer les faits ni faire preuve de préjugés défavorables contre des pays dotés de systèmes et de valeurs différents.

26. Traitant des politiques et activités d'information des Nations Unies, tous les intervenants ont appuyé la vue selon laquelle les programmes de communication, la promotion des objectifs de l'Organisation et la diffusion d'informations visant à projeter une image positive de l'Organisation sous tous ses aspects étaient les priorités du Département de l'information. Une délégation, parlant au nom d'un groupe, a dit qu'il fallait s'attacher d'urgence à renforcer le rôle de l'information dans le cadre du système des Nations Unies. Renforcer les capacités de l'Organisation de relever les défis du XXI^e siècle dans le domaine de l'information constituait une priorité, selon un autre intervenant.

27. De nombreuses délégations ont fait savoir qu'elles comprenaient qu'il était nécessaire de réformer l'Organisation des Nations Unies, y compris le Département de l'information. Une délégation, parlant au nom d'un vaste groupe appuyant les efforts de réforme du Secrétaire général, a mis l'accent sur l'importance des activités de plaidoyer du Département visant à gagner l'appui des gens en faveur de

l'Organisation des Nations Unies. Selon les termes d'une autre délégation, il était important de diffuser les bonnes nouvelles relatives à l'Organisation. Tous les intervenants estimaient que les ressources disponibles devaient être à la mesure du message à communiquer.

28. Toutes les délégations ont pris note du fait que l'Équipe spéciale sur la réorientation des activités d'information des Nations Unies présenterait ses recommandations en juillet 1997. Une délégation, parlant au nom d'un vaste groupe, ainsi qu'un certain nombre d'autres intervenants, ont souligné qu'il convenait de demander aux États Membres leurs vues sur toute réforme proposée du Département de l'information. Ils considéraient en conséquence que les membres du Comité de l'information devaient coopérer étroitement avec l'Équipe spéciale afin d'assurer la transparence du processus de réforme. Comme un intervenant l'a dit, le consentement et l'appui des États Membres était une condition *sine qua non* pour la réussite du processus de réforme en cours de l'Organisation. Un certain nombre d'intervenants se sont demandé si la composition de l'Équipe spéciale lui permettrait d'étudier comme il convient les intérêts différents de tous les États Membres et d'établir des recommandations objectives. Une délégation a proposé que des spécialistes des médias originaires de pays en développement soient ajoutés à l'Équipe spéciale.

29. Un représentant a fait observer que la réforme n'était pas une fin en soi et ne saurait refléter uniquement les vues d'un pays ou d'un groupe de pays, et que le Comité de l'information devait approuver toutes nouvelles propositions relatives à la structure du Département de l'information avant leur application. Un autre représentant a rappelé que la réforme du Département, qui avait été entreprise quelque 10 années auparavant, avait été un échec et espérait qu'un tel échec ne se reproduirait pas. Plusieurs délégations ont dit qu'il importait que l'Équipe spéciale travaille en étroit contact avec des hauts responsables du Département pour formuler ses recommandations. De l'avis d'une délégation, le chef du Département devait être consulté sur toute réforme de son département et il ne devait pas y avoir contraction ou élimination de programmes dans un département qui était l'objet, au sein de l'Organisation, d'un large consensus.

30. Une délégation, parlant au nom d'un groupe important de pays, a déclaré qu'avant que le nom de Département de l'information ne soit modifié, les États Membres devaient s'exprimer et être informés des raisons d'une telle proposition et son effet sur les programmes et activités existants. Un autre représentant a fait valoir fermement qu'une modification du nom ou toute autre mesure concernant le Département de l'information devait être approuvée par l'Assemblée générale. Plusieurs autres délégations ont estimé que le rôle du

Département ne devait pas se borner à assurer la liaison entre l'Organisation et les médias. Un représentant a estimé que, fort de son mandat, le Département devait jouer un rôle moteur et non pas auxiliaire dans l'obtention d'un large appui, dans le monde entier, à la cause du développement. À ce sujet, une délégation a fait observer que le programme d'information était autant un programme de fond que tout autre programme, économique, humanitaire ou autre, et que le Département n'était en aucune façon un service d'appui ou un service administratif. Plusieurs autres représentants ont soutenu ce point de vue.

31. Plusieurs représentants ont estimé que toute modification de la structure du Département devait tenir compte des mandats confiés par l'Assemblée générale; procéder autrement, selon les termes employés par un intervenant, serait «faire fi» des instructions de l'Assemblée. Un autre orateur a fait observer qu'un grand nombre des fonctions du Département lui avaient été confiées par l'Assemblée générale elle-même et que toute modification, qui risquait d'affecter le mandat ainsi confié, supposait l'agrément du plus grand nombre possible d'États Membres. Il s'est déclaré convaincu que le Secrétaire général veillerait à ce que l'Équipe spéciale consulte les États Membres. Un autre intervenant a demandé une plus grande transparence en ce qui concerne les travaux non financés par le budget, qui entraînaient pour le Département d'énormes dépenses. Une autre délégation a estimé qu'elle n'accepterait pas une réduction de l'utilisation du russe dans le contexte de la réforme, tandis que plusieurs autres ont également souligné l'importance du multilinguisme et de la diffusion de l'information en arabe. Plusieurs délégations ont souligné que l'objectif de la réforme ne devait pas se borner à une réduction des dépenses, mais était au contraire d'accroître l'efficacité et de «faire plus avec moins».

32. À ce sujet, de nombreuses délégations ont félicité le Département de l'information d'être parvenu à satisfaire la demande grandissante d'information et de fournir un service avec efficacité et compétence dans l'actuelle crise financière. Elles ont réaffirmé leur appui à une gestion dynamique et pragmatique du Département et à sa conception novatrice de ses tâches en fait d'information et ont remercié la totalité du personnel du Département de son dévouement. Selon un représentant, la direction et le personnel du Département méritaient d'être félicités des efforts qu'ils déployaient sans relâche pour améliorer l'image des Nations Unies et pour les normes de compétences professionnelles dont ils avaient toujours fait preuve dans l'accomplissement de leurs fonctions. Ce même représentant a proposé que l'on examine avec soin les structures et les méthodes nouvelles de travail mises au point par le Département au cours des dernières années avant de développer ou d'introduire de nouvelles recomman-

dations portant sur sa réforme. Un autre représentant a déclaré que le Département avait déjà commencé à se réinventer, créant ainsi les conditions propices à une future réforme.

33. Un certain nombre de représentants ont souligné l'importance de l'action que menait le Département pour diffuser l'information auprès des pays en développement. Ils ont estimé aussi que comme on vivait à l'ère de l'information, le Département devait être renforcé et que le processus de réforme devait donc chercher à fortifier et non affaiblir les fonctions du Département. Une autre délégation, parlant au nom d'un groupe nombreux d'États Membres, a déclaré que le Département devait conseiller d'autres départements ou missions sur les moyens d'intégrer dans leur travail une politique de l'information ayant l'impact le plus large. Une délégation, parlant également au nom d'un groupe nombreux d'États Membres, a formulé des suggestions précises à l'intention de l'Équipe spéciale, parmi lesquelles l'idée que la libre circulation d'une information actuelle et exacte, tenant compte de la diversité linguistique de l'Organisation, devait rester la première fonction du Département et que la diffusion de l'information utile au sujet des Nations Unies et de ses programmes restait une activité essentielle du Département, en particulier dans les pays en développement. Ce représentant espérait également que l'Équipe spéciale prendrait bonne note de toutes les suggestions exprimées à la session en cours du Comité de l'information et il avait des raisons d'être satisfait de la volonté de l'Équipe spéciale de poursuivre les consultations avec les États Membres de façon que les opinions de toutes les délégations puissent être entendues. Il a également déclaré que les réformes devaient chercher avant tout à rendre le Département de l'information plus efficace, plus productif, plus imaginatif, et ne pas se borner à réduire ou éliminer des activités ou des programmes utiles uniquement pour faire des économies. Un représentant a déclaré que les États Membres ne devaient pas s'attendre à ce que le Département les persuade de l'utilité de l'Organisation, cette tâche étant celle des représentants permanents. Il a déclaré que l'Équipe spéciale devait proposer des moyens de renforcer encore la capacité du Département de servir les besoins des pays et des peuples. À ce sujet, il était satisfait de voir que le Représentant permanent du Chili auprès de l'ONU était membre de l'Équipe spéciale.

34. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance de la coordination, par le Département, de certaines des activités qui lui sont confiées au sujet de la mission et des fonctions de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité ainsi que du développement économique et social, y compris par exemple les programmes spéciaux sur la Palestine, la décolonisation, la préservation de l'environnement et les activités de développe-

ment. Une délégation s'est déclarée satisfaite de l'excellent programme réalisé par le Département pour marquer le dixième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. Une autre délégation a déclaré que le Département méritait que l'on salue le rôle important qu'il avait joué dans la lutte couronnée de succès contre l'apartheid en Afrique du Sud. Un intervenant a félicité le Département de sa coopération avec l'Université Columbia lors de la récente Table ronde sur la communication pour la promotion de la paix, du développement, de la démocratie et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le Village mondial.

35. De nombreux représentants, y compris un qui parlait au nom de plusieurs autres, a souligné l'importance critique de l'élément «information» dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies et ont vigoureusement soutenu la participation du Département aux toutes premières phases de l'organisation de ces missions. Un représentant a estimé que le maintien de la paix était un thème essentiel pour une bonne diffusion de l'information et a appuyé la demande du Secrétaire général au sujet d'un «journalisme préventif». Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction le mécanisme consultatif interdépartemental qui se réunit régulièrement pour examiner le volet «information» des opérations de maintien de la paix. Un représentant parlant au nom d'un groupe de pays a expressément remercié le Département d'avoir, en mars 1997, organisé, avec le Département des opérations de maintien de la paix, le séminaire sur les politiques et pratiques d'information dans les missions sur le terrain.

36. De nombreux représentants ont marqué leur appui au maintien et au renforcement des centres d'information des Nations Unies et ont déploré toute réduction des ressources qui compromettrait leur importante mission. Un représentant, au nom d'un groupe de pays, a déclaré que l'Organisation des Nations Unies devait avoir «une voix et un visage» dans les pays et les régions, de par le monde, et à cette fin a affirmé que les centres d'information des Nations Unies étaient bien un élément essentiel de l'action menée par l'ONU. Une autre délégation voyait dans ces centres d'information le pilier de l'action d'information menée pour susciter l'intérêt de l'opinion publique pour l'Organisation et sensibiliser les peuples du monde entier aux questions internationales. Il a estimé que les centres des Nations Unies faisaient du bon travail alors que leurs ressources diminuaient. Un autre a déclaré que les fonctions de ces centres d'information devaient être beaucoup plus larges et ne pas se borner à servir de simples dépositaires des documents de l'ONU. Plusieurs observateurs ont souligné l'intérêt particulier des centres comme source d'information pour les pays en développement. En soulignant aussi cet aspect, une délégation a déclaré que

dans ces pays, les centres d'information des Nations Unies étaient le seul point où on pouvait se procurer les très utiles documents des Nations Unies. Il a déclaré aussi que, dans les pays en développement, il fallait tout particulièrement s'attacher à intégrer les innovations technologiques dans l'action des centres d'information des Nations Unies, pour en faire des modèles d'application des technologies de pointe à l'information, auprès de peuples qui n'ont pas de telles ressources.

37. Un autre intervenant a déclaré que sa délégation attachait une grande importance à l'activité des centres d'information des Nations Unies et au volet «information» dans les pays dont l'économie était en transition. Il a ainsi souligné l'efficacité accrue et les précieuses activités d'information du bureau des Nations Unies à Minsk, qui avait déclenché dans le public un vif intérêt pour l'ONU. Une délégation s'est déclarée satisfaite de l'action du Centre des Nations Unies à Moscou, mais a regretté son manque d'effectifs, et a estimé en particulier que le poste de directeur de ce centre devait être reclassé. Des intervenants se sont déclarés satisfaits du bon travail fait par les centres d'information des Nations Unies à Jakarta, Mexico et Khartoum. Au sujet de cette dernière ville, un orateur a déclaré que les centres d'information des Nations Unies devaient signaler les évolutions positives constatées dans les régions qu'ils servaient.

38. Sur la question de l'intégration des centres d'information des Nations Unies dans les bureaux extérieurs du PNUD, de nombreuses délégations ont déclaré que cette intégration devait être envisagée au cas par cas, en tenant compte des vues des pays hôtes. Un représentant, estimant que les centres d'information des Nations Unies étaient pour l'Organisation, autant «de fenêtres ouvertes sur le monde», a montré que cette intégration posait plusieurs problèmes tant administratifs que de fond. Il estimait donc que le processus devait être examiné avec soin par les États Membres, qui étaient en fin de compte les usagers, et non pas par des acteurs non gouvernementaux, et a ajouté que le Département ne pouvait être réformé par des gens qui lui étaient étrangers. Un intervenant a soulevé la question de la perte d'efficacité des centres d'information des Nations Unies dans certains pays, y compris le sien, après leur intégration dans les bureaux extérieurs du PNUD et a demandé que soit rétablie l'indépendance du centre d'information des Nations Unies à Dhaka. Une autre délégation a déclaré, concernant l'organisme du Département de l'information, en particulier les centres des Nations Unies et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, que sa délégation avait de graves réserves au sujet des suggestions concernant la privatisation de ces services ou la délégation de leur gestion à des organismes autres que

l'ONU, qui compromettraient leur indépendance, leur crédit et leur objectivité.

39. Une délégation, parlant au nom d'un groupe, a dit que l'intégration était utile dans certains cas; toutefois les centres d'information des Nations Unies devraient opérer séparément si cela leur permettait de mieux s'acquitter de leurs tâches. Elle a en outre loué le centre d'information de Port-of-Spain qui a joué un rôle important dans une région formée de pays très dispersés et a recommandé une nouvelle fois que le bureau du PNUD à la Jamaïque soit doté des capacités nécessaires pour compléter les activités du centre. Elle a estimé par ailleurs que les centres d'information devraient pouvoir fournir des informations aux organismes des Nations Unies à leurs sièges respectifs et que leurs porte-parole devraient participer aux préparatifs de fond et au traitement des questions. Un intervenant a dit qu'il fallait continuer à renforcer les centres d'information intégrés et permettre à leurs directeurs d'avoir davantage accès à des renseignements de fond poussés sur des questions très diverses. Une délégation a estimé que le Département de l'information et le PNUD devaient coopérer plus étroitement grâce au mécanisme de haut niveau déjà en place, le Département devait s'acquitter complètement de sa tâche en matière d'information et qu'il devait être consulté lors de la sélection et de l'évaluation du travail des représentants résidents/coordonnateurs résidents qui faisaient également fonction de directeurs des centres.

40. Une délégation a estimé qu'il fallait considérer d'un oeil frais les centres d'information des Nations Unies. À cette fin, l'Équipe spéciale pourrait peut-être étudier cinq ou six centres donnés pour en discerner les qualités et les défauts. Une autre délégation, parlant au nom d'un large groupe, a jugé que l'Équipe spéciale devait envisager la possibilité d'axer davantage le rôle des centres d'information sur des questions intéressant les divers pays, que les centres devraient disposer de ressources suffisantes pour mener à bien leurs tâches principales et qu'ils devraient être intégrés lorsque cela paraissait judicieux et profitable.

41. En ce qui concernait l'utilisation de technologies nouvelles pour communiquer le message des Nations Unies, de nombreux orateurs ont indiqué qu'ils appréciaient les efforts déployés par le Département pour diffuser électroniquement l'information afin d'accroître le rayon d'action des Nations Unies et de réaliser des économies. Un intervenant a fait observer que le Département, mû par une impulsion nouvelle, cherchait à utiliser les moyens les plus modernes pour mener à bien ses activités. Un autre a félicité le Département de faire appel aux technologies modernes de communication et de s'être en particulier attaché à étoffer la page d'accueil des Nations Unies sur Internet, et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld d'utiliser des technologies modernes. Un

orateur a noté avec une vive satisfaction que la page d'accueil des Nations Unies était maintenant présentée sur Internet en français et en espagnol et non plus seulement en anglais. De nombreux intervenants ont souligné qu'il importait de continuer à diffuser des informations par la voie des médias traditionnels pour répondre aux besoins des pays technologiquement moins avancés. À cet égard, une délégation a appuyé l'opinion du Comité administratif de coordination qui estimait, à propos de l'accès universel à des services fondamentaux de communication et d'information, que les Nations Unies devaient aider les pays en développement à bénéficier eux aussi des fruits de la révolution de l'information.

42. Un certain nombre de délégations ont parlé de la façon dont les publications du Département communiquaient le message des Nations Unies. Plusieurs ont exprimé leur ferme appui aux publications du Département consacrées au développement, dont *Development Business*, *Development Update*, *La Chronique de l'ONU*, *Afrique : Relance* et *UN Briefing Papers*, qui, à leur avis, pouvaient contribuer à mobiliser davantage les esprits en faveur du développement. Une délégation était particulièrement satisfaite que *Development Business* puisse déboucher sur des possibilités commerciales; une autre a estimé que cette publication devrait être disponible sur Internet. Un orateur pensait que le Département devrait envisager de créer une publication quotidienne ou hebdomadaire qui contiendrait les renseignements les plus importants sur les travaux du système des Nations Unies. Une délégation a parlé du succès de publications telles que les *Livres bleus* et *La Chronique de l'ONU* qui avaient été améliorées.

43. En ce qui concernait la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, une délégation a particulièrement apprécié la réforme déjà en cours au sein de la Bibliothèque et a jugé très bonne l'étude réalisée par des consultants. Un autre orateur s'est félicité des recommandations contenues dans l'étude et a constaté avec satisfaction que le Secrétaire général leur avait donné son aval. Il espérait donc que l'Équipe spéciale se servirait de cette évaluation pour renforcer encore les fonctions de la Bibliothèque. Une délégation, parlant au nom d'un large groupe, a fait observer que cette évaluation contenait de nombreuses propositions utiles et qu'il faudrait en appliquer les divers points sans tarder. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites des programmes de formation de la Bibliothèque qui leur avaient été très profitables et ont remercié le personnel des services de référence qu'il continuait d'apporter. Une délégation a exprimé l'espoir que la Bibliothèque se verrait allouer des ressources proportionnelles au travail qu'elle effectuait.

44. Un certain nombre de délégations ont beaucoup apprécié les services que le Département de l'information fournis-

sait à ses correspondants. Une délégation, parlant au nom d'un groupe, a dit que les résumés quotidiens et les communiqués de presse étaient particulièrement utiles aux petites délégations; c'était donc une pratique à maintenir. Plusieurs ont mentionné qu'il importait de cibler l'information sur de petites et moyennes organisations de médias, en particulier dans le monde en développement. À cet égard, une délégation a loué le Département d'avoir établi des liens avec divers médias du monde. Une délégation s'est particulièrement arrêtée sur les programmes de formation du Département destinés à des professionnels des médias dans les pays en développement, y compris des journalistes palestiniens, et a exprimé l'espoir que le Département continuerait à jouer un rôle de pionnier dans ce domaine. Une autre a félicité le Département d'avoir organisé le Forum mondial sur la télévision du 19 au 21 novembre 1997.

45. Une délégation, parlant au nom d'un groupe, a estimé que l'Équipe spéciale devait envisager d'améliorer l'accès de la presse à des sources fiables d'information au sein du Secrétariat. Elle a dit également que le Bureau du porte-parole du Secrétaire général devait exprimer avec force la position du Secrétaire général et devrait d'avance présenter l'information sous une forme exploitable par les médias. Elle a ajouté qu'il continuerait d'incomber au Département de l'information dans son ensemble de fournir aux médias d'autres formes d'informations factuelles. Une autre délégation, parlant au nom d'un groupe, a félicité le Département de s'efforcer de tenir compte de la diversité linguistique dans la diffusion de l'information et l'a loué à ce propos des communiqués de presse qu'il publiait dans les deux langues de travail de l'ONU et qui devraient, estimait-elle, être diffusés sur Internet.

46. Plusieurs délégations ont constaté aussi avec satisfaction que les programmes de radio du Département étaient multilingues et ont parlé en particulier des programmes en espagnol et en portugais. Un orateur a dit que sa délégation avait activement oeuvré avec le Département à la production du programme en portugais pour la Radio des Nations Unies, collaboration fructueuse qui méritait d'être poursuivie à l'avenir. Une autre délégation, parlant au nom d'un large groupe, a souligné que la radio restait dans les Caraïbes le moyen d'information le plus important du fait de ses usages multiples et a demandé que le Département renforce son Groupe de la radio pour les Caraïbes. Plusieurs orateurs ont souligné le rôle central que jouait la radio dans les pays en développement, moyen le plus accessible à leur population, et ont insisté à cet égard sur la nécessité de renforcer les services de radio du Département. Une autre délégation a noté les innovations introduites par le Département telles que les discussions radiodiffusées en direct sur les problèmes du

monde entre le Secrétaire général et des journalistes de réseaux radiophoniques des cinq continents. Une délégation a estimé qu'il fallait fournir au Département les ressources financières nécessaires pour ses programmes de radio.

47. Une délégation a protesté contre la violation de sa souveraineté nationale que constituaient les émissions de radio et de télévision qu'un autre pays dirigeait spécifiquement contre son pays à des fins subversives. Son pays continuerait à adopter les mesures nécessaires pour protéger sa souveraineté et sa dignité.

48. Une délégation, parlant au nom d'un groupe, a félicité le Département des visites guidées qu'il organisait et a exprimé l'espoir que les visiteurs seraient autorisés, dans le cadre de ces visites, à couvrir le plus de terrain possible au Siège, et notamment à se rendre dans les salles de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, même lorsque ces organes siégeaient.

49. Plusieurs délégations ont insisté sur la contribution positive qu'apportait le Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) en mettant au point le message commun des Nations Unies. Une autre délégation a estimé qu'on pouvait, dans le cadre de la réforme, renforcer le rôle de ce comité de manière qu'il puisse servir à coordonner la stratégie de l'information dans le système des Nations Unies.

50. Après le débat, le Comité a poursuivi ses délibérations sur son programme de travail à venir.

51. Une délégation, parlant au nom d'un large groupe, a fait savoir que ce groupe s'était réuni pour discuter de divers aspects des travaux du Comité. Sans avoir nullement l'intention de mettre en doute la crédibilité du groupe composé du Bureau du Comité, des représentants des groupes régionaux et du Groupe des 77 et de la Chine, le groupe au nom duquel cette délégation s'exprimait estimait que les décisions intéressant les questions de fond devaient être prises au sein du Comité plutôt qu'au sein du Bureau «élargi». Il faudrait donc convoquer un groupe de travail informel qui ferait des recommandations fermes et satisfaisantes pour tous sur la réforme du Département, ainsi que sur les projets de résolution que devait adopter le Comité. Cette délégation a dit en outre que la composition du Bureau devait être limitée à celle du Bureau élu bien que le Président puisse à son avis inviter d'autres membres du Comité à participer aux travaux sur la base d'une répartition géographique équitable. Un certain nombre d'autres délégations ont appuyé cette position générale.

52. Une délégation a précisé que c'étaient les méthodes de travail du Comité de l'information plus que l'oeuvre de réforme de l'Équipe spéciale qui étaient à l'examen. À son avis, avis d'ailleurs partagé par une autre délégation, ces deux

questions ne devaient pas être liées. Plusieurs délégations n'ont pas considéré que les travaux du Groupe composé du Bureau du Comité, des représentants des groupes régionaux, du Groupe des 77 et de la Chine avaient été couronnés de succès. Un orateur a souligné l'importance des activités du Comité et a déclaré qu'il fallait procéder à de nouvelles délibérations avant la reprise de la session en septembre.

53. Une autre délégation, parlant au nom d'un groupe de nombreux États membres, a déclaré que le bureau du Comité, les représentants des groupes régionaux et le Groupe des 77 et la Chine avaient conduit leurs travaux de manière franche et transparente, avec la participation de tous les groupes régionaux. Le groupe en question se réunissait avant tout pour tenir des consultations et à des fins d'information et aucune décision de fond n'était prise lors de ses réunions. Le Bureau élargi fonctionnait bien depuis un certain nombre d'années et avait fait un bon travail. Il importait de préserver le consensus qui avait jusque-là régné au sein du Comité. L'intervenant avait conscience que le processus de réforme avait suscité des craintes et des doutes. Néanmoins, selon les délégations qu'il représentait, les membres du Comité avaient eu la possibilité d'exprimer leurs vues lors du débat général, et à présent, il fallait laisser l'Équipe spéciale faire son travail. Les membres de l'Équipe avaient clairement affirmé qu'ils étaient ouverts aux suggestions et ce ne sont pas les consultations qui avaient manqué. Le meilleur moment pour examiner les travaux de l'Équipe spéciale était la reprise de la dix-neuvième session du Comité, prévue pour septembre, car les recommandations éventuelles pourraient s'inscrire dans le contexte de l'ensemble du processus de réforme. L'intervenant a demandé que toutes les décisions portant sur les questions de fond soient reportées jusque-là.

54. Plusieurs délégations ont appuyé ce point de vue. Un intervenant a déclaré que les résolutions adoptées par le Comité lors des sessions précédentes avaient toujours reflété les souhaits et recommandations de tous les membres. Il se demandait en quoi le Bureau s'était mal acquitté de sa tâche, à supposer que cela fût le cas. La création d'autres mécanismes risquait d'aboutir à un cauchemar bureaucratique.

55. Les représentants de plusieurs groupes ont dit qu'ils avaient besoin de précisions sur la proposition qui avait été formulée et de davantage de temps pour tenir des consultations avant de se prononcer.

56. Compte tenu du débat qui venait d'avoir lieu, le Président du Comité a décidé de poursuivre les consultations bilatérales avec les représentants des groupes régionaux et avec le Bureau. L'objectif serait d'adopter une recommandation par consensus sur les propositions et de convenir d'une date de reprise de la séance avant septembre.

B. Reprise de la session (3 septembre et 14 et 17 novembre 1997)

57. Conformément à l'accord conclu durant la première partie de la session, le Comité de l'information a repris sa dix-neuvième session le 3 septembre. Il était saisi d'une part d'un document de séance contenant une lettre adressée au Comité, dans laquelle le Secrétaire général formulait des propositions relatives aux mesures devant être prises dans le contexte de la réorientation des activités de l'Organisation, de l'autre d'un document de séance contenant le rapport de l'Équipe spéciale.

58. Le Sous-Secrétaire général à l'information a donné un aperçu du contenu de la note adressée au Comité et a indiqué que le Secrétaire général approuvait l'approche conceptuelle et les idées directrices des principales recommandations de l'Équipe spéciale. De l'avis du Secrétaire général, l'information et la communication faisaient partie intégrante des activités de base de l'Organisation et ne représentaient pas uniquement un service d'appui.

59. Le Président de l'Équipe spéciale a pris la parole au nom de ses collègues et a mis en relief les principales recommandations contenues dans le rapport de l'Équipe. Les États Membres devaient faire en sorte que les mandats conférés dans les domaines de la communication et de l'information soient compatibles avec les ressources allouées aux départements concernés. L'Équipe spéciale n'avait pas l'intention de dire au Département comment faire son travail, mais plutôt de l'investir de l'autorité nécessaire et de l'aider à définir et poursuivre ses propres objectifs.

60. Le Président du Comité a ensuite informé le Comité que les consultations qu'il avait tenues avec les groupes régionaux et d'autres groupes l'avaient amené à penser que les États Membres avaient besoin de davantage de temps pour étudier la documentation dont le Comité était saisi et souhaitaient donc suspendre la session pour tenir des consultations. Il a assuré le Comité qu'il lui présenterait les résultats de ses consultations avant que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) n'examine le point 89 de l'ordre du jour. Le Comité a donc décidé de suspendre la session.

61. Entre-temps, le Président a invité les représentants des groupes régionaux et d'autres groupes à participer à des consultations concernant l'achèvement du point 6 et l'examen du point 7 de l'ordre du jour du Comité, au cours desquelles il a souligné qu'il importait que des décisions soient prises rapidement sur les questions dont le Comité était saisi étant donné que le Comité de l'information devait reprendre sa

session avant l'examen du point 89, intitulé «Questions relatives à l'information», par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation. Au cours de ces consultations, un consensus s'est dégagé sur le fait que le Comité, en 1997, menait ses travaux dans des circonstances particulières et que, pour cette raison, il fallait peut-être rédiger une résolution de caractère technique, qui figurerait dans le rapport que le Comité présenterait à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation.

62. Au cours d'une autre série de consultations, le Président a établi un projet de résolution qu'il a communiqué aux représentants des groupes régionaux et autres groupes. À la suite de nouvelles consultations tenues le 13 novembre 1997, le Président a été prié de mettre au point, pour qu'il soit examiné par le Comité, un projet de résolution établi sur la base de textes soumis par les groupes de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que du texte qu'il avait déjà distribué. Le nouveau projet de résolution ainsi établi par le Président a été présenté au Comité dans le document A/AC.198/1997/L.3.

Chapitre IV Établissement et adoption du rapport qui sera présenté par le Comité à l'Assemblée générale lors de sa cinquante- deuxième session

63. À sa 6e séance, le 19 mai 1997, le Comité a décidé par consensus de recommander à l'Assemblée générale l'adoption du projet de décision suivant :

Projet de décision

Élargissement de la composition du Comité de l'information

L'Assemblée générale décide de porter de 89 à 90 le nombre des membres du Comité de l'information et nomme la République de Géorgie membre du Comité.

64. À sa 8e séance, le 14 novembre 1997, le Comité a examiné le point 7, Établissement et adoption du rapport qui sera présenté par le Comité à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Algérie, du Bélarus, du Brésil, de la Chine, de Cuba, de l'Égypte, de la Jamaïque, du Pakistan, des Pays-Bas et de la République arabe syrienne.

65. La première version du projet de rapport du Comité sur les travaux de sa dix-neuvième session a été présentée par le

Rapporteur et a été examinée chapitre par chapitre. Sur la proposition de plusieurs délégations, le Comité a décidé de modifier le libellé des paragraphes 14 et 60 afin de refléter plus exactement la série de consultations tenues par le Président depuis la réunion de septembre. Deux paragraphes ont donc été ajoutés après le paragraphe 60 du projet de rapport.

66. Le Comité a décidé par consensus d'adopter le projet de résolution A «L'information au service de l'humanité», publié sous la cote A/AC.198/1997/L.2 et le projet de résolution «Politique et action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information», publié sous la cote A/AC.198/1997/L.3. Une délégation a exprimé l'avis que la résolution avait été hâtivement préparée et que la possibilité n'avait guère été offerte au Comité dans son ensemble d'en discuter et de l'étudier en détail.

67. Un certain nombre de délégations ont fait des déclarations concernant le fonctionnement général et les méthodes de travail du Comité de l'information. Soulignant le caractère dynamique de l'information, certaines délégations ont estimé que le mécanisme des consultations entre le Président et les représentants des groupes régionaux et autres groupes, quoique utile, était insuffisant. Ces délégations ont proposé que le Comité adopte le mécanisme des consultations informelles lors de ses futures sessions. Une délégation, parlant au nom d'un groupe, a déclaré qu'elle ne pouvait approuver cette méthode. Elle estimait que le mécanisme existant avait fonctionné efficacement et laissait place à l'esprit de compromis et de coopération.

68. Toutes les délégations ont été d'accord pour penser que le Comité avait mené ses travaux en 1997 dans des circonstances exceptionnelles. Plusieurs intervenants ont fait observer que le Comité n'avait pu achever ses travaux. L'un d'eux a évoqué le manque de «sérieux» constaté dans la conduite de ses travaux à la présente session. Une délégation, parlant au nom d'un groupe, a dit que la chose était due à des circonstances extérieures sur lesquelles le Comité n'avait aucun pouvoir.

69. Étant donné que la session avait eu lieu pendant une période où la réforme des Nations Unies était d'actualité, plusieurs délégations ont exprimé leur déception de ce que le Comité n'avait pas saisi l'occasion de contribuer à ce processus. Une délégation a dit que le Comité n'avait pas fait entendre sa voix et que son silence pouvait être interprété comme un consentement. Un certain nombre de délégations ont déploré que le temps ait manqué pour débattre des questions de fond; elles espéraient qu'à la prochaine session du Comité il serait possible d'avoir des échanges de vues plus approfondis et plus constructifs. Certaines délégations ont appelé l'attention du Comité sur les progrès réalisés par le

Groupe de travail à composition non limitée sur l'informatique qui avait été chargé par le Conseil économique et social, dans sa résolution 1997/1 du 18 juillet 1997, de définir une stratégie globale de gestion de l'informatique à l'échelle du système des Nations Unies; elles ont proposé que le Comité ne perde pas de vue les progrès accomplis dans ce domaine.

70. Nombre de délégations étaient convaincues de la nécessité de mieux préparer la prochaine session du Comité, en particulier en ce qui concerne son ordre du jour et estimaient qu'un processus établi de consultations informelles serait productif à cet égard.

71. Une délégation a demandé qu'il soit consigné qu'elle s'était jointe au consensus sur le projet de résolution B étant entendu que les activités prescrites, visées au paragraphe 5 du projet comprendraient toutes les activités du Département mentionnées dans les résolutions antérieures de l'Assemblée générale, y compris la résolution 51/138 B du 13 décembre 1996.

72. Certaines délégations ont demandé que le Sous-Secrétaire général à l'information communique ses vues au Comité. Répondant à cette demande, il a brièvement évoqué le rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information⁵ et a informé le Comité qu'il ferait une déclaration plus détaillée à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).

73. Toujours à sa 8e séance, le Comité a décidé, par consensus de recommander à l'Assemblée générale l'adoption des projets de résolution suivants :

Projet de résolution A

L'information au service de l'humanité

L'Assemblée générale,

Prenant acte de l'important rapport d'ensemble présenté par le Comité de l'information⁴,

Prenant acte également du rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information⁵,

Demande instamment que tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et toutes les parties intéressées, réaffirmant leur attachement aux principes de la Charte des Nations Unies, aux principes de la liberté de la presse et de la liberté de l'information et à ceux de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, jugeant profondément préoccupantes les disparités existant entre pays développés et pays en développement et leurs conséquences de tous ordres sur l'aptitude des médias publics, privés ou autres et des particuliers des pays en développement à diffuser l'information et à faire connaître leurs vues et leurs valeurs culturelles et éthiques grâce à la production culturelle

endogène, de façon à assurer la diversité des sources de l'information et le libre accès à cette dernière, et considérant dans ce contexte l'appel lancé en faveur de ce que l'on a appelé, à l'Organisation des Nations Unies et dans plusieurs instances internationales, «un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu» :

a) Coopèrent et agissent de manière concertée afin d'atténuer les disparités dans la façon dont l'information circule à tous les niveaux en fournissant une assistance accrue pour développer les infrastructures et les capacités de communication dans les pays en développement, compte dûment tenu de leurs besoins et du rang de priorité que ces pays confèrent à ces domaines, de manière à leur permettre, ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres, d'élaborer librement et indépendamment leurs propres politiques d'information et de communication ainsi que de faire participer davantage les médias et les particuliers au processus de communication, et à assurer la libre circulation de l'information à tous les niveaux;

b) Fassent en sorte que les journalistes puissent travailler librement et efficacement, toute attaque contre leur personne étant résolument condamnée;

c) Aident à poursuivre et renforcer les programmes de formation pratique destinés aux journalistes des organes de presse, de radio et de télévision publics, privés et autres, des pays en développement;

d) Épaulent l'action régionale et les efforts de coopération que les pays en développement mènent entre eux comme avec les pays développés pour améliorer leur capacité de communication, l'infrastructure de leurs médias et leurs techniques de communication, notamment dans le domaine de la formation et celui de la diffusion de l'information;

e) S'efforcent, en complément de la coopération bilatérale, de fournir aux pays en développement et à leurs médias, publics, privés ou autres, tout l'appui et toute l'aide possibles, compte dûment tenu de leurs intérêts et de leurs besoins dans le domaine de l'information et des mesures déjà prises par le système des Nations Unies, s'agissant notamment :

i) De mettre en valeur les ressources humaines et techniques voulues pour améliorer les systèmes d'information et de communication des pays en développement et aider à poursuivre et renforcer des programmes de formation pratique comme il en existe déjà, avec des appuis publics et privés, dans l'ensemble du monde en développement;

ii) D'instaurer des conditions qui permettent aux pays en développement ainsi qu'à leurs médias, publics, privés ou autres, de se doter, en utilisant les ressources nationales et régionales, des techniques de communication qui répondent à leurs besoins nationaux ainsi que des éléments de programmes nécessaires, notamment pour la radio et la télévision;

iii) D'aider à créer et développer des réseaux de télécommunication sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, notamment entre pays en développement;

iv) De faciliter, selon qu'il conviendra, l'accès des pays en développement aux techniques de communication de pointe disponibles sur le marché;

f) Appuient sans réserve le Programme international pour le développement de la communication⁶ institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui devrait seconder les médias publics aussi bien que privés.

Projet de résolution B

Politique et action de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information

L'Assemblée générale,

Réaffirmant énergiquement le rôle essentiel qu'elle doit jouer dans l'élaboration, la coordination et l'harmonisation de la politique et de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information,

1. *Prend acte* du rapport du Comité de l'information⁴;

2. *Notaque* le Comité de l'information n'a pas été en mesure d'achever ses travaux à sa dix-neuvième session;

3. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information⁵;

4. *Prend également acte* du rapport de l'Équipe spéciale sur la réorientation des activités d'information des Nations Unies;

5. *Prie* le Secrétaire général de continuer à mettre en oeuvre les activités déjà prescrites;

6. *Prie également* le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingtième session, et à l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, des activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information ainsi que de l'application des mesures concernant les activités d'information et de communication approuvées par l'Assemblée;

7. *Prie* le Comité de l'information de lui rendre compte, à sa cinquante-troisième session, de l'application de la présente résolution;

8. *Décide*d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session la question intitulée «Questions relatives à l'information».

74. À l'issue de la séance, le Président a indiqué qu'il avait pris bonne note de la teneur des délibérations.

75. À sa 9e séance, le 17 novembre 1997, le Comité a adopté la première partie du rapport contenu dans le document A/AC.198/1997/L.1/Rev.1, tel qu'il avait été modifié oralement.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 21 (A/35/21), annexe, sect. V.

² Ibid., *trente-sixième session, Supplément No 21 (A/36/21)*; *ibid., trente-septième session, Supplément No 21 (A/37/21 et Corr.1)*; *ibid., trente-huitième session, Supplément No 21 (A/38/21 et Corr.1 et 2)*; *ibid., trente-neuvième session, Supplément No 21 (A/39/21)*; *ibid., quarantième session, Supplément No 21 (A/40/21)*; *ibid., quarante et unième session, Supplément No 21 (A/41/21)*; *ibid., quarante-deuxième session, Supplément No 21 (A/42/21)*; *ibid., quarante-troisième session, Supplément No 21 (A/43/21)*; *ibid., quarante-quatrième session, Supplément No 21 (A/44/21)*; *ibid., quarante-cinquième session, Supplément No 21 (A/45/21)*; *ibid., quarante-sixième session, Supplément No 21 (A/46/21)*; *ibid., quarante-septième session, Supplément No 21 (A/47/21)*; *ibid., quarante-huitième session, Supplément No 21 (A/48/21)*; *ibid., quarante-neuvième session, Supplément No 21 (A/49/21)*; *ibid., cinquantième session, Supplément No 21 (A/50/21)*.

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 21 (A/51/21)*.

⁴ Ibid., *cinquante-deuxième session, Supplément No 21 (A/51/21)*.

⁵ A/52/455.

⁶ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, vingt et unième session, Belgrade, 23 septembre-28 octobre 1980*, vol. I, *Résolutions*, sect. III.4, résolution 4/21.

Annexe I

Déclaration faite par le Président du Comité de l'information à l'ouverture de la dix-neuvième session

1. Permettez-moi tout d'abord de remercier le Groupe des États occidentaux et autres États et le Comité tout entier d'avoir appuyé ma candidature. Soyez assurés que je n'épargnerai aucun effort pour faciliter votre tâche et que je serai à la disposition de chacun de vous, tant à titre individuel qu'en votre qualité de membre d'un groupe.

2. Aujourd'hui s'ouvre la première partie de la dix-neuvième session du Comité de l'information, la deuxième partie devant avoir lieu en septembre prochain, selon une formule généralement bien accueillie en cette période de réformes qui affecte aussi le Département de l'information. En fait, des recommandations formulées par le Comité à ce stade pourraient avoir une incidence sur le processus de réforme, mais risqueraient aussi d'être malencontreuses. Il

importe de ne pas oublier que le Secrétaire général vient de nommer une Équipe spéciale, placée sous son autorité et chargée de faire des recommandations sur la réorientation des activités d'information des Nations Unies. Cette équipe spéciale est composée majoritairement de personnalités indépendantes qui ne sont pas directement associées au fonctionnement du Secrétariat, et leurs recommandations concernant les tâches d'un département de l'information rénové, qui doivent être présentées avant juillet, sont d'autant plus attendues. À la reprise de la session du Comité en septembre, nous serons en quelque sorte mieux à même de formuler des recommandations.

3. Dans une lettre adressée au Président de l'Assemblée générale il y a deux mois et en plusieurs autres occasions, le

Secrétaire général a clairement indiqué que le processus de réforme visant à faire connaître les activités de l'ONU avec plus d'énergie, d'à-propos et d'efficacité devait se faire en concertation avec les États Membres.

4. Cette première partie de la dix-neuvième session du Comité de l'information permet aux États Membres de faire connaître leurs vues à point nommé et dans l'instance appropriée sur le futur Bureau des communications et de l'information.

5. Par ailleurs, comme le Bureau élargi a déjà fait savoir qu'il était prêt à collaborer avec le Secrétaire général et l'Équipe spéciale aux travaux sur les activités d'information de l'ONU, le processus de réforme est une étape supplémentaire et bienvenue qui doit préparer l'Organisation à relever les défis du XXI^e siècle.

6. Pour faire face à ces défis, l'existence d'une presse libre, ne souffrant d'aucune entrave à la liberté d'information et d'expression, est indispensable.

7. Le 2 mai 1997, la Journée mondiale de la liberté de la presse a été marquée par une séance solennelle tenue dans la salle de l'Assemblée générale. Plusieurs intervenants ont souligné que la liberté et le pluralisme de la presse étaient indispensables au progrès et au renforcement de la démocratie. Comme l'a dit le Secrétaire général, aussi bien la création de médias efficaces dans les pays en développement que dans les pays développés est subordonnée à l'existence d'une presse libre.

8. C'est la raison pour laquelle, près d'un demi-siècle après la proclamation du droit à l'information par l'Assemblée générale, nous devons nous féliciter des efforts entrepris pour réformer et réorienter les activités d'information de l'ONU, processus dynamique continu qui va permettre de fournir de meilleurs services aux médias, aux organisations non gouvernementales et aux autres relais d'opinion en utilisant les techniques de communication les plus récentes.

9. Il convient ici de saluer les efforts déployés par le Département de l'information dans ce domaine particulier. De fait, il y a un an, dans cette même salle, plusieurs membres du Comité ont souligné combien il était important que le Département de l'information suive le rythme de développement de nouvelles formes de diffusion de l'information telles que l'Internet, les CD-ROM et d'autres moyens de communication électroniques. Une année s'est écoulée et des progrès substantiels ont été accomplis en ce qui concerne la page d'accueil des Nations Unies, qui offre déjà un site consacré à la réforme, ajoutant ainsi à la transparence du processus en cours.

10. La possibilité de consulter le texte de traités, de résolutions du Conseil de sécurité, de communiqués de presse dans les deux langues de travail de l'Organisation, ainsi qu'un grand nombre d'autres textes, la capacité donnée à tous de consulter d'autres sites et les progrès réalisés sur les pages d'accueil en français et en espagnol, sont des résultats que nous devons saluer. Nous ne pouvons qu'encourager le Département de l'information à diffuser l'information dans le plus grand nombre possible de langues. De plus, et bien qu'il n'existe à ce stade que dans une seule langue, nous félicitons de la création du CyberSchool Bus, l'autobus scolaire cybernétique, qui met à la disposition des écoliers et des enseignants un site éducatif non seulement sur les Nations Unies, mais aussi sur les États Membres. D'ailleurs, s'agissant de la communication électronique, les chiffres parlent d'eux-mêmes : en effet, alors que le nombre des consultations était de 489 000 en janvier 1996, il a été de 3 700 000 en février 1997.

11. Nous attendons maintenant la réalisation de la troisième étape, le troisième défi, du plan de réforme : l'expansion de l'utilisation de nouvelles techniques d'information, une plus grande ouverture et transparence en matière d'information, en plus de la connexion électronique, dès juin 1997, de l'ensemble des missions et un accès facilité aux sites des Nations Unies pour tous les pays. À cet égard, étant donné qu'il existe des disparités entre les pays en ce qui concerne leur capacité d'accès à l'information électronique, il convient de veiller particulièrement au rôle que peuvent jouer des éléments essentiels dans la chaîne de diffusion de la communication : les centres d'information des Nations Unies.

12. En fait, même dans les lieux où il est très facile d'accéder à Internet, la demande de documentation écrite et audiovisuelle concernant l'ONU reste forte. Les centres d'information des Nations Unies devront tenir compte à la fois des besoins du public et de l'intérêt manifesté pour telle ou telle activité ou question où ils publient des documents d'information.

13. Le rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des centres d'information des Nations Unies (A/AC.198/1997/6) contient neuf recommandations qui seront examinées par le Comité le moment venu et dans l'esprit de consensus qui anime ses travaux.

14. Nous devons aussi insister sur l'importance d'un autre grand moyen de diffusion de l'information, notamment pour les pays en développement. Je veux parler de la radio, moyen de diffusion peu coûteux, rapide, et pouvant être capté dans les régions les plus reculées. Il convient d'encourager les services de la Radio des Nations Unies et de les doter de ressources adéquates en fonction des régions à desservir et des publics à atteindre.

15. Il a également été question à la dernière session du Comité de l'information de la nécessité de procéder à une évaluation de la bibliothèque Dag Hammarskjöld. Conformément à la décision prise, cette évaluation, effectuée par des consultants indépendants, est maintenant terminée, et le Comité examinera également les recommandations du Secrétaire général à ce sujet.

16. En fait, le temps joue pour nous. Tous les ingrédients nécessaires à la grande réorientation des activités d'information entreprise par l'ONU sont à portée de la main. Encore faut-il les utiliser habilement de manière à mieux servir la communauté internationale. Le Comité de l'information saura y contribuer. Si l'esprit de consensus, qui caractérise ses travaux, prévaut, le résultat n'en sera que meilleur pour l'avenir.

17. Permettez-moi pour conclure de féliciter le Bureau élargi de son excellent travail. Le Bureau est un maillon essentiel assurant la liaison entre les États Membres et le Département de l'information et un exemple unique de coordination permanente entre les États Membres et le Secrétariat. Je suis convaincu que vous estimez également que son rôle doit être institutionnellement reconnu dans le cadre de la réforme du Département de l'information.

Annexe II

Déclaration faite par le Sous-Secrétaire général à l'information à l'ouverture de la dix-neuvième session

1. C'est pour moi un privilège et un plaisir que de souhaiter la bienvenue aux États Membres à la dix-neuvième session du Comité de l'information.

2. D'abord, j'aimerais, bien sûr, vous féliciter de votre élection, Monsieur le Président. Votre expérience au sein du Comité, en tant que membre du Bureau depuis un certain nombre d'années, m'assure que je peux compter sur le renforcement des relations de travail étroites et continues existant entre le Département de l'information, le Bureau élargi et le Comité. Permettez-moi aussi de féliciter chaleureusement vos collègues du Bureau pour leur élection à leurs importantes fonctions.

3. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude et ma sincère admiration pour la manière exemplaire avec laquelle le Président sortant M. Ivan Maximov, a dirigé les travaux du Comité au cours des deux dernières années qui ont été particulièrement mouvementées.

4. Le Département de l'information et le Comité ont collaboré étroitement dans le cadre des réunions périodiques du Bureau élargi. Le consensus qui a présidé aux travaux du Comité au cours des années écoulées a été une source d'encouragement et d'inspiration pour nous tous. Nous saurons mettre ce consensus à profit car nous sommes convaincus qu'il n'empêche pas le progrès mais qu'il constitue en fait l'une de ses conditions préalables.

5. C'est pour cette raison que j'attache la plus haute importance à la présente session du Comité en raison notamment de l'intérêt particulier que le Secrétaire général porte au rôle de l'information dans la promotion des objectifs de l'Organisation. À cet égard, je voudrais assurer le Comité que le Département de l'information se félicite vivement du rôle de premier plan assigné à la fonction d'information pour les activités futures de l'Organisation des Nations Unies.

6. À cet égard, je me réjouis que le Comité puisse entendre aujourd'hui les déclarations de M. Maurice F. Strong,

Coordonnateur de la réforme de l'ONU, et de M. Mark Malloch-Brown, Président de l'Équipe spéciale.

7. Je voudrais rappeler la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse qui a eu lieu le 2 mai dans la salle de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale a réaffirmé le principe de la liberté de la presse dès la création de l'Organisation dans une résolution adoptée il y a plus de 50 ans. L'Assemblée générale a également proclamé le droit à l'information dans l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

8. En cette ère des technologies de l'information, la liberté de la presse revêt plus d'importance que jamais. Les possibilités qu'offrent ces rapides progrès techniques sont illimitées. Aucune frontière ne peut empêcher la circulation de l'information et des idées. L'accès à l'information est à présent un droit reconnu par les sociétés. La liberté d'expression est aussi devenue un droit inaliénable.

9. Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a déclaré lors de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse, «Nous réaffirmons qu'il ne peut y avoir de société démocratique sans une presse libre, indépendante et pluraliste. Nous rendons honneur au courage et au sacrifice d'hommes et de femmes pour lesquels, le droit de chercher, de recevoir et de diffuser des informations et des idées par le biais d'un média quel qu'il soit et par-delà les frontières, est plus qu'une profession. C'est un appel, une mission, un impératif sacré... La création de médias efficaces aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés est subordonnée à l'existence d'une presse libre. Les atteintes à la liberté de la presse affaiblissent sans aucun doute les objectifs de la Charte des Nations Unies et notamment le développement et le maintien de la démocratie». Le Secrétaire général a également rendu hommage à ceux dont les sacrifices et les efforts inlassables ont fait d'une presse libre un engagement international.

10. Pour notre part, au Département de l'information, nous continuerons d'encourager la diffusion sous diverses formes d'une presse libre dans toutes les régions du monde, en organisant des réunions et des séminaires, mais aussi en fournissant des services aux médias pour les aider à s'acquitter de leur importante mission et en créant à l'ONU des conditions de travail propices pour tous les médias.

11. Depuis sa première session, en 1946, au cours de laquelle elle a créé le Département de l'information, l'Assemblée générale a mis en évidence le rôle crucial de l'information pour tenir le public pleinement informé des buts et activités de l'Organisation des Nations Unies. Au fil des ans, plus de 350 activités ont été assignées au Département par les organes délibérants, sans compter l'observation annuelle

de 21 journées et semaines internationales, de 13 décennies, et de 5 années internationales et la couverture de presse d'une série de conférences internationales. Aussi, le Département de l'information a-t-il concentré ses efforts sur certains domaines prioritaires tout en adoptant une approche souple pour l'exécution de ses diverses activités. Nous avons axé nos efforts sur la mise au point de politiques, programmes et stratégies en matière de communication et la fourniture de services d'information à tous les organes de l'Organisation tant au Siège que sur le terrain.

12. Tenu d'accroître la productivité avec des moyens réduits, le Département de l'information s'est efforcé de préserver sa crédibilité professionnelle, de mettre l'accent sur des questions spécifiques, de renforcer les liens avec les organes de presse, d'élargir son audience et de rationaliser ses méthodes de travail. Il a renforcé les partenariats existants tant au sein qu'en dehors du système des Nations Unies et en a établi de nouveaux. Le Département a aussi organisé des activités conjointes, financées le plus souvent par des fonds extrabudgétaires, avec des médias influents, des dirigeants de la société civile, des groupes d'intellectuels et d'universitaires, des milieux d'affaires, des entreprises privées ainsi qu'avec les institutions gouvernementales compétentes. Parallèlement, les relations de travail avec les autres départements et programmes de l'ONU ont été développées. La préparation des stratégies publicitaires pour le cycle de conférences mondiales récentes sur les questions économiques et sociales et les droits de l'homme sont un exemple de cette coopération. D'autre part, le Département de l'information collabore étroitement avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable à l'organisation d'une campagne de publicité efficace pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra en juin 1997 et procédera à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21.

13. Les relations de travail étroites établies avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires humanitaires et le Département des affaires politiques, sur l'initiative du Département de l'information, en vue d'assurer un appui constant en matière d'information à toutes les opérations sur le terrain constituent un autre exemple de coopération avec divers départements. Le Département de l'information fournit désormais, au Siège, l'appui nécessaire au volet «information» des opérations de maintien de la paix ou autres opérations sur le terrain déployées par le Département des opérations de maintien de la paix.

14. Le Département de l'information s'emploie dans le cadre du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) à réunir ses partenaires du système des Nations Unies afin de coordonner le ou les messages que les services

d'information des programmes et des institutions souhaitent diffuser sur leurs rôles respectifs touchant les questions dont l'Assemblée générale est saisie. Il est évident que la multiplication des services d'information ne peut que conduire à la multiplication des messages.

15. Nous vivons à l'ère de la communication. Les programmes de communication de l'information sont aussi importants pour les activités d'information de l'ONU que les services des médias; ils fournissent des matériels d'information, les rendent vivants et permettent d'élargir le réseau des adeptes potentiels. À une époque où la télévision est considérée comme étant le seizième membre du Conseil de sécurité, certains départements ou services de l'Organisation ont encore tendance à considérer l'information comme un simple service d'appui «accessoire». Nous sommes donc confrontés à un défi majeur, celui de créer une culture de l'information au sein de l'Organisation des Nations Unies.

16. L'une des caractéristiques frustrantes mais inévitables de la profession est qu'elle se trouve face à un nombre grandissant d'observateurs «experts» dont beaucoup semblent avoir acquis instantanément les connaissances et la sagesse qu'exige cette profession de plus en plus complexe. Le métier d'informer semble facile au premier abord. Un lecteur passionné peut être tenté de penser que l'écriture pourrait être aussi facile que la lecture. D'un autre côté, ceux qui donnent occasionnellement des interviews pourraient considérer qu'ils possèdent les compétences nécessaires pour être des commentateurs d'émissions télévisées. En fait, l'information est une profession exigeante qui nécessite une formation, de l'expérience et un engagement de tous les instants. Nous devons produire régulièrement, efficacement et en temps voulu. Être visible signifie être vulnérable. Si la qualité passe souvent inaperçue, la moindre erreur est aussitôt montée en épingle. C'est pourquoi je compare l'information à l'organe essentiel de la vie car elle est vitale pour toute démocratie. Or, de même que pour les battements de coeur, on n'y prête guère attention.

17. La création d'une culture de l'information au sein de l'Organisation des Nations Unies a fait quelques progrès mais il reste encore beaucoup à faire. Pour cela, le rôle du Secrétaire général est décisif car il incarne l'Organisation à laquelle les médias doivent normalement réagir. La contribution des chefs de département et des autres hauts fonctionnaires est importante pour la mise en oeuvre d'une stratégie de l'information si l'on veut que l'Organisation transmette un message cohérent qui fasse ressortir la pertinence de ses activités. Il faudrait rédiger des messages thématiques en collaboration avec les départements directement concernés par certaines questions, notamment la préparation de manifestations ou de réunions spéciales. S'il est vrai que le Départe-

ment de l'information a considérablement développé ses programmes de communication et ses services médiatiques, la portée de ses efforts dépend dans une large mesure de la diffusion de messages clairs et cohérents. C'est là l'un des défis les plus importants que nous devons relever. Le Département de l'information est certes responsable de la mise en oeuvre des programmes, mais l'idée que se fait le public de l'Organisation des Nations Unies nous concerne tous. Le renforcement de la coopération entre le Département et les hauts fonctionnaires de l'ensemble du système des Nations Unies permettra de transmettre un message cohérent et de donner une image positive de l'Organisation.

18. À l'aube du XXI^e siècle, les technologies modernes revêtent manifestement une importance cruciale pour l'ONU. Les progrès fulgurants des technologies de la communication et de l'information modifient la manière dont l'information est présentée, transmise et utilisée de nos jours. Le Département a mis à profit les atouts de ces technologies dans ses domaines d'activité prioritaires; par rapport aux médias traditionnels (presse, radio et télévision), elles ont, en effet, trois atouts essentiels, à savoir la rapidité, la rentabilité et la possibilité d'atteindre directement de nouveaux publics comme les jeunes et les décideurs.

19. Des informations essentielles sur les activités de l'ONU et les statistiques mondiales, le texte de traités internationaux, de résolutions et de communiqués de presse, dont la diffusion était auparavant beaucoup plus lente, peuvent désormais être consultées instantanément sur la page d'accueil du site World Wide Web de l'ONU. Des statistiques récentes sur ce site indiquent qu'on le consulte environ 800 000 fois par semaine pour obtenir des informations sur l'Organisation. Le Département doit donc, à l'évidence, exploiter les nouvelles technologies de l'information pour atteindre l'un des buts des Nations Unies : créer une atmosphère de paix. Bien que récentes, ces technologies deviennent rapidement un outil indispensable de communication entre les pays et les peuples.

20. Elles révolutionnent la stratégie de la communication et la gestion interne et contribuent à établir des liens inextricables entre l'ONU, ses partenaires, les gouvernements, les médias et la société civile.

21. L'accès à ces technologies n'est pas encore universel et demeure jusqu'à présent limité à certaines régions. La communauté internationale doit veiller à assurer la libre circulation de l'information afin que le plus grand nombre possible de pays puissent bénéficier de ces progrès.

22. En attendant, le Département ne doit pas négliger les médias traditionnels. Tout en exploitant les nouvelles technologies au maximum, il continue d'atteindre des publics de plus en plus divers par les médias habituels, conscient de leur

importance cruciale dans tous les pays, y compris pour ceux qui utilisent déjà les moyens d'information les plus perfectionnés.

23. Comme il s'y était engagé, le Département a considérablement renforcé ses capacités de radiodiffusion. Le mois dernier, le Secrétaire général a pris part à une émission radiophonique internationale en direct, la première jamais organisée par la Radio des Nations Unies. Pendant la durée de l'émission, le Secrétaire général a répondu aux questions de correspondants spécialisés en politique étrangère ainsi que de directeurs de radios d'Afrique du Sud, d'Allemagne, d'Australie, des États-Unis, d'Inde, du Japon, du Kenya et des Pays-Bas.

24. À l'heure actuelle, on peut, 24 heures sur 24, obtenir des informations en anglais, en espagnol et en français auprès de la Radio des Nations Unies en composant le numéro de téléphone (212) 963-3777. Des liaisons spéciales ont été établies entre plus de 1 800 stations de radio dans le monde. On projette actuellement de relier la Radio des Nations Unies à Internet, ce qui permettra aux utilisateurs de ce réseau d'obtenir quotidiennement des informations et de consulter des dossiers d'archives. La Radio des Nations Unies a également développé sa coopération avec les organismes des Nations Unies qui s'occupent en particulier de questions humanitaires, tels que le Haut Commissariat pour les réfugiés et le Programme alimentaire mondial. Grâce à des accords avec des réseaux de télévision, l'émission «Year in Review» a pu être diffusée par satellite en six langues dans 360 millions de foyers. Le public de «UN in Action», émission hebdomadaire de trois minutes qui est diffusée par CNN et d'autres chaînes de télévision, est estimé à 160 millions de téléspectateurs, répartis dans 106 pays. L'émission de télévision «World Chronicle» est désormais diffusée toutes les semaines, à 7 h 30 le dimanche (heure de New York), sur la chaîne internationale. Cette émission d'une demi-heure, que le Département a commencé de produire en 1980 et qui a accueilli plusieurs secrétaires généraux de l'Organisation et le Président Nelson Mandela, est désormais retransmise dans sept pays par 16 chaînes de télévision.

25. Destinées à bien faire connaître les activités de l'ONU, les publications du Département sont soit des publications institutionnelles – ouvrages et manuels de référence –, soit des publications destinées à mobiliser l'appui du public, qui rendent compte de la contribution importante de l'Organisation au règlement des grands problèmes et de ses multiples réalisations. Le Département continue à produire des ouvrages imprimés dont le texte figure, le cas échéant, sur la page d'accueil du site Web de l'ONU pour en accroître la commercialisation. Il s'emploie actuellement à remanier ses publications en tenant davantage compte de la demande et en collabo-

rant plus étroitement avec les services organiques de l'Organisation. L'objectif est surtout de les rendre plus attrayantes et d'en augmenter la vente. Ses efforts ont été couronnés de succès puisque leur vente a plus que doublé entre 1994 et 1996. Ces trois dernières années, les services qui sont chargés de la conception et de l'établissement des publications ont été modernisés. Ils utilisent des techniques de présentation et de mise en page assistées par ordinateur qui ont permis de réduire des deux tiers le temps d'exécution des projets et d'envoyer des petites publications à l'impression en très peu de temps. De nouveaux accords avec les maisons d'édition ont permis de ne pas restreindre le lectorat des publications aux seuls universitaires.

26. Le Département continue de renforcer son partenariat avec la communauté internationale des organisations non gouvernementales afin d'informer les populations locales et la société civile de tous les pays de l'activité de l'ONU. Célébrant 50 années de coopération entre le Département et les ONG, la cinquantième conférence annuelle Département de l'information/ONG, qui doit se tenir en septembre 1997, portera sur le thème de l'établissement de partenariats. Le mois dernier, le Département a proposé sa collaboration à 50 nouvelles organisations non gouvernementales de toutes les régions du monde, portant ainsi à plus de 1 500 le nombre de ces organisations qui sont associées à ses activités.

27. Les réunions d'information hebdomadaires que le Département organise à l'intention des organisations non gouvernementales permettent un dialogue direct sur la plupart des questions dont traite l'ONU. Y participent de hauts fonctionnaires du Secrétariat et des organismes des Nations Unies et des représentants permanents présidant des comités ou commissions ou associés à certains projets ainsi que des représentants d'ONG s'occupant de certaines questions. Ces réunions donnent une vision multidimensionnelle des activités des Nations Unies.

28. Pour faciliter l'accès des organisations non gouvernementales à la documentation des Nations Unies, le Département a réinstallé au siège, en 1996, le Centre d'information créé à leur intention, leur permettant ainsi d'accéder gratuitement au système à disques optiques de l'Organisation, où sont archivés des documents rédigés dans toutes les langues officielles, ainsi qu'à sa page d'accueil sur le réseau Internet.

29. Les demandes de renseignements émanant de tous les secteurs de la société civile mondiale montrent que les pays s'intéressent de plus en plus concrètement à l'ONU. Les initiatives prises par le Département, par l'intermédiaire des ONG, permettent de faire participer le public à la recherche de solutions mondiales à des problèmes transfrontières comme la pauvreté, la désintégration de la société et de l'environnement, les nouvelles maladies infectieuses, la

drogue, le terrorisme et le risque de prolifération des armes nucléaires. En engageant les organisations non gouvernementales à diffuser le message des Nations Unies, le Département donne suite à la Déclaration faite par l'Assemblée générale en 1945 selon laquelle l'Organisation des Nations Unies ne pourra réaliser ses fins que si les peuples du monde sont tenus pleinement au courant de ses buts et de ses activités.

30. Le Département s'est attaché à rentabiliser les visites guidées au siège non seulement en informatisant le système de réservation mais aussi en n'employant qu'un petit nombre de guides permanents à plein temps et en recrutant la majorité des guides dans le cadre de contrats de louage de services à temps partiel, ce qui permet de réduire les dépenses communes de personnel. Il a en outre institué un système de roulement des guides pour éviter de rémunérer au tarif des heures supplémentaires le travail effectué pendant les week-ends et les jours fériés ou en soirée.

31. Cependant, ces efforts de rentabilisation ont été entravés par les mesures de sécurité qu'il a fallu prendre. Depuis 1993, en effet, le nombre maximum de visiteurs par groupe est limité à 15 personnes, contre 25 précédemment. Il faut donc disposer d'un plus grand nombre de guides pour s'occuper d'un même nombre de visiteurs, d'où une augmentation des dépenses de personnel. Les recettes tirées des visites guidées ont diminué dans la mesure où les groupes, plus nombreux, ne peuvent plus circuler aussi aisément et où il faut en limiter le nombre pendant les périodes de pointe. Alors que le Département s'efforce d'attirer davantage de visiteurs, il est souvent contraint d'en refuser parce qu'il ne peut les recevoir.

32. Ces dernières années, les buts de l'ONU n'ont pas été clairement présentés et ses activités ont fait l'objet de malentendus et de critiques. Jusqu'à présent, on ne tenait aucun compte de ces reportages erronés. À une époque où la diffusion des reportages est instantanée et a une profonde influence sur l'opinion publique et où des informations fausses peuvent déformer complètement la réalité, il faut rétablir promptement les faits. C'est pourquoi j'ai décidé, à titre de modeste contribution, de doter le Département des moyens de rectifier les informations erronées concernant l'Organisation; on a établi au cours de l'année écoulée une série de fiches d'information simples et commodes permettant de rectifier la plupart des informations fausses qui circulent périodiquement dans la presse et dans d'autres médias. On peut juger de l'efficacité de cette initiative par l'importante demande dont ces fiches d'information font l'objet de la part aussi bien de particuliers que d'entités comme les associations de médias et par le fait que de nombreux articles citent longuement ces fiches pour étayer des prises de position favorables à l'Organisation. Le texte de ces fiches d'informa-

tion peut figurer sur le site Web de l'ONU, où elles sont souvent consultées par des particuliers reliés à Internet.

33. S'adapter aux technologies modernes nécessite des efforts permanents qui sont cependant largement récompensés lorsque le but est atteint. Je tiens aussi à appeler votre attention sur une initiative importante que le Département a prise l'an passé. Je suis particulièrement fier du Forum mondial de la télévision qui s'est tenu ici au Siège en novembre 1996, sous le coparrainage du Département, du Ministère italien des affaires étrangères et de la radio-télévision italienne, Forum auquel près de 150 professionnels de la télévision venus du monde entier ont participé et au cours duquel ils ont tenté de définir le rôle que doit jouer la télévision lorsqu'il s'agit de rendre compte des activités de l'Organisation et d'en informer l'opinion publique mondiale.

34. Par leur présence dans certains pays et leurs contacts avec les communautés locales, les centres d'information des Nations Unies sont particulièrement à même de bien faire connaître l'Organisation. Ils peuvent en effet présenter les thèmes et questions traités par l'ONU sous une forme adaptée aux publics locaux. Ils traduisent le message de l'Organisation littéralement – en une soixantaine de langues – ou non, en établissant un lien entre telle ou telle question d'intérêt mondial et les problèmes locaux et en faisant comprendre l'importance du rôle de l'Organisation dans son ensemble. Leur connaissance de la communauté locale leur permet aussi de rectifier promptement toute information erronée sur l'ONU et de répondre aux critiques injustifiées dont elle peut faire l'objet dans les médias.

35. Au cours des sept derniers semestres, le Département a intégré environ 30 centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement. Ce nombre représente près de la moitié du réseau mondial des centres d'information des Nations Unies qui, associés aux neuf bureaux des Nations Unies situés dans la Communauté d'États indépendants et aux six services d'information des Nations Unies, diffusent le message de l'Organisation.

36. L'opération d'intégration a donné lieu à de difficiles négociations avec toutes les parties concernées, menées au cas par cas avec l'approbation du Comité et de l'Assemblée générale. Au cours de ce processus, le Département a pleinement tenu compte des conditions préalables à une intégration réussie, notamment la prise en considération des vues du gouvernement hôte, la préservation du bon fonctionnement et de l'autonomie des centres d'information et la nécessité impérative de réaliser des économies sur les coûts des locaux et services communs.

37. Au niveau interne, le processus d'intégration repose sur trois éléments majeurs : une sélection et une formation rigoureuses des fonctionnaires de l'information recrutés sur le plan national; l'organisation de réunions d'information à l'intention des représentants résidents de l'Organisation des Nations Unies qui assument également les fonctions de directeurs de centres; et des rétro-informations régulières en provenance des centres afin de s'assurer qu'ils s'acquittent pleinement du mandat qui leur a été confié en matière d'information sur les activités de l'Organisation.

38. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld continue de placer l'innovation technologique et la diffusion électronique de l'information au premier rang de ses priorités. Un nouveau système client/serveur est actuellement en cours d'installation, le Système intégré de gestion de la Bibliothèque, qui regroupe les principales opérations liées aux activités de traitement technique intégrant à des fonctions déjà automatisées des fonctions encore manuelles. Le Système permettra de réduire les chevauchements d'activités, de contribuer à une plus grande efficacité, d'améliorer le contrôle des processus administratifs et financiers ainsi que de mieux répondre aux besoins des usagers grâce à une conception conviviale de l'accès à l'information.

39. Afin de maximiser la vitesse et l'efficacité avec lesquelles un large éventail d'informations urgentes et essentielles aux missions sont diffusées à l'ensemble des services du Secrétariat et aux missions permanentes, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld a créé un service informatique personnalisé destiné à une clientèle de plus en plus vaste. Ce service comprend également des mises à jour biquotidiennes d'articles sur l'Organisation des Nations Unies, des rapports personnalisés établis par un service de presse internationale et un nombre croissant de quotidiens et journaux électroniques publiés dans le monde entier. Dans de nombreux cas, ce service a permis d'éliminer ou de réduire le nombre des abonnements de la Bibliothèque.

40. Le Comité est saisi de sept rapports établis en réponse à des demandes spécifiques qu'il a présentées. J'appellerai votre attention sur trois d'entre eux, notamment le rapport sur l'évaluation de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et son annexe dans lequel figurent des observations formulées par le Secrétaire général (A/AC.198/1997/2 et Add.1), le rapport sur l'examen des publications produites par le Département de l'information dans le domaine du développement (A/AC.198/1997/4), et le rapport sur l'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (A/AC.198/1997/5).

41. L'évaluation de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld a été réalisée, comme demandé par le Comité, par deux consul-

tants indépendants, un Canadien et un Jamaïcain. Le rapport contient 28 recommandations. Je suis heureux de constater que nombre des recommandations concernant l'emploi de nouvelles techniques plus efficaces et plus rentables vont dans le sens des initiatives déjà mises en oeuvre à la Bibliothèque. Le Comité fera peut-être observer que certaines de ces recommandations pourraient avoir des incidences financières. Au cas où il déciderait d'y donner suite, le Département s'efforcera de les appliquer en redéployant les ressources existantes ou sur la base d'un financement extrabudgétaire.

42. Le rapport sur les publications dans le domaine du développement offre une image complète des principales publications périodiques et non périodiques du Département, dont certaines sont très appréciées des lecteurs intéressés par les questions de développement. *Afrique relance* en est un des meilleurs exemples. Dans le même temps, *Development business*, publiée en coopération avec les banques de développement régionales, est une publication autofinancée qui s'adresse à un public différent, notamment aux entrepreneurs. Elle aide les pays en développement à se procurer des biens et des services à des prix très compétitifs et permet aux entreprises du secteur privé des pays développés de connaître les possibilités de contrats internationaux.

43. Le troisième rapport que je voudrais mettre en lumière porte sur l'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du PNUD. Il constitue une véritable évaluation de notre expérience en matière d'intégration et se fonde sur une étude réalisée à cet effet. Cette étude a révélé d'une part que pour les usagers locaux, les centres d'information des Nations Unies sont la principale source d'information sur les activités de l'Organisation et d'autre part que cette information est toujours essentiellement diffusée par des moyens traditionnels, étant donné que les nouvelles technologies de l'information ne sont pas aisément accessibles à tous. Elle a également permis de confirmer le rôle des centres en tant que centres de liaison des organismes du système des Nations Unies.

44. Comme vous le savez, le Secrétaire général a fait part de sa volonté de réformer le Secrétariat. Je voudrais réitérer le plein soutien de mon Département à la réalisation des objectifs prioritaires figurant dans les propositions du Secrétaire général sur le renforcement du système des Nations Unies. A l'instar de mes collègues du Département, je me suis félicité des intentions du Secrétaire général dès son entrée en fonctions.

45. Une gestion efficace et rentable est indispensable à toute réforme. En tant que telle, c'est également un processus continu. En fait, le Département avait déjà amorcé un tel processus bien avant que la crise financière ne rende indis-

pensables les réductions d'effectifs. Des mesures axées sur la rentabilité et la réforme ainsi que des économies budgétaires avaient déjà été mises en oeuvre trois ans auparavant, à la suite de l'adoption du premier budget à croissance négative du Département. En outre, on avait dû procéder à une coupe claire de plus de 8 millions de dollars au début de l'année 1996. Toutes les réductions budgétaires et les réformes ont été exécutées avec la participation du personnel et le soutien de l'ensemble des États Membres.

46. La réforme, comme l'information, est un processus dynamique, vivant et continu. Alors que nous nous efforçons sans cesse de redorer le blason de l'Organisation dans un monde en constante évolution, l'information ne se limite pas pour nous à un département, mais relève d'un véritable engagement professionnel. Pour concrétiser cet engagement, mes collègues et moi-même continuerons de consacrer tous nos efforts à l'élaboration de projets d'information novateurs, notamment à l'intention des médias et du public. Nous comptons sur le soutien continu du Comité, alors que le Département s'emploie à diffuser le message de l'Organisation des Nations Unies à une audience aussi large que possible et de la façon la plus efficace et la plus économe.

Annexe III

Note à l'intention du Comité de l'information, datée du 2 septembre 1997

1. À la séance d'ouverture de sa dix-neuvième session, le Comité de l'information a décidé de tenir la session en deux parties. Au cours de la première partie (13-19 mai 1997), le Comité a examiné les questions d'organisation et tenu le débat général prévu au titre du point 6 de l'ordre du jour. Il a également décidé de poursuivre ce débat général pendant la deuxième partie de la session (3-8 septembre 1997), au cours de laquelle il aborderait également le point 7 de son ordre du jour (Établissement et adoption du rapport qui sera présenté par le Comité à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session), compte tenu des recommandations figurant dans le rapport de l'Équipe spéciale sur la réorientation des activités d'information des Nations Unies (A/AC.198/1997/CRP.1, annexe) et des propositions du Secrétaire général.

2. On se rappelle que dans la lettre qu'il a adressée le 17 mars 1997 au Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général avait considéré que l'un des principaux défis à relever était le nécessaire élargissement des activités de communication et d'information, qui aiderait à accroître l'appui dont l'Organisation bénéficiait dans le monde. Pour

réaliser cet objectif, le Secrétaire général a mis sur pied l'Équipe spéciale sur la réorientation des activités d'information des Nations Unies, composée de spécialistes de la communication travaillant au sein comme en dehors du système des Nations Unies.

3. Le rapport de l'Équipe spéciale intitulé «Optique mondiale, approches locales : une stratégie de communication pour l'Organisation des Nations Unies» a été publié. Comme indiqué dans ses propositions concernant la réforme de l'Organisation des Nations Unies (A/51/950), annoncées le 16 juillet 1997, le Secrétaire général souscrit aux principales recommandations formulées dans le rapport, suivant lesquelles il faudrait :

a) Placer le domaine de la communication au coeur de la gestion stratégique de l'Organisation et regrouper toutes les activités de communication sous l'autorité d'un haut fonctionnaire appartenant aux services relevant directement du Secrétaire général, afin que l'ONU puisse devenir une organisation efficace et moderne axée sur la communication;

b) Élargir la capacité de l'ONU de communiquer au niveau des pays, de sorte que les messages, l'action et les

activités d'information de l'ONU au niveau mondial soient conçus de manière à correspondre concrètement aux contextes nationaux. Cela suppose d'instaurer des partenariats locaux et novateurs en coopération étroite avec les gouvernements;

c) Achever le processus d'intégration des centres d'information des Nations Unies aux bureaux des coordonnateurs résidents, mais en prévoyant un système beaucoup plus solide de rétroaction et de responsabilité. Afin d'assurer la bonne exécution des programmes de communication et d'information, les coordonnateurs résidents devraient collaborer étroitement avec le haut fonctionnaire chargé des activités de communication des Nations Unies et lui faire rapport;

d) Créer une culture de la communication dans l'Organisation, en confiant la responsabilité des relations publiques à tous les hauts fonctionnaires, représentants et organismes des Nations Unies;

e) Reconnaître le rôle de l'Assemblée générale, qui fournit des orientations et des directives stratégiques au secteur de la communication et de l'information, le Secrétariat se voyant accorder une responsabilité beaucoup plus importante pour ce qui est de déterminer les moyens d'atteindre les objectifs fixés.

4. Comme on l'a vu, le Secrétaire général souscrit à l'approche théorique et à l'orientation principale des recommandations de l'Équipe spéciale. En outre, il a reçu des recommandations à cet égard du Coordonnateur de la réforme de l'ONU et du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion. Il a également pris en considération les vues du Sous-Secrétaire général à l'information. Le Secrétaire général propose donc que le poste correspondant à la fonction de communication et d'information soit un poste de secrétaire général adjoint, ce qui montre l'importance qu'il attache à la place de la communication, qu'il conçoit non pas comme une fonction d'appui, mais comme faisant partie intégrante du programme de fond de l'Organisation des Nations Unies. La nouvelle entité serait appelée Bureau des communications et de l'information. Ce double changement, et le rôle de premier plan que le Secrétaire général souhaite voir jouer à la fonction de communication et d'information, permettront d'intégrer effectivement les activités de communication à l'action de tous les départements de l'ONU. L'une des priorités du nouveau Bureau sera de répondre aux besoins de ces départements en communication.

5. Étant donné les contacts réguliers, directs et continus que le Secrétaire général entretient avec le Bureau du porte-parole du Secrétaire général, le Bureau du Sous-Secrétaire général aux relations extérieures et le Groupe de rédaction

des discours, le Secrétaire général est d'avis que ces services devraient continuer à relever de son Cabinet. Toutefois, étant donné l'impératif du regroupement des activités de communication, le Secrétaire général adjoint établira des relations de travail tant stratégiques que quotidiennes et étroites avec ces services de façon que leurs activités s'inscrivent, grâce à une coordination organique effective, dans le cadre d'une action de communication pleinement intégrée.

6. S'agissant des centres et services d'information des Nations Unies, l'examen détaillé de ce réseau hors Siège tiendra compte du processus complexe déjà engagé, qui consiste à intégrer les centres d'information desservant les pays en développement, et que l'Assemblée générale a déjà approuvé par consensus. La poursuite de l'intégration s'effectuera suivant les critères indiqués par l'Assemblée générale, à savoir au cas par cas, compte tenu des vues du pays hôte, et à condition que la fonction d'information et l'autonomie des centres n'aient pas à en souffrir. Comme le Secrétaire général l'a indiqué à maintes reprises, l'intégration suppose une approche unifiée sur le terrain, dans un local unique et avec un seul drapeau. Dans les centres intégrés, les coordonnateurs résidents rendraient compte au Chef du Bureau des communications et de l'information de l'élaboration et de l'exécution des plans en matière de communications. Dans les pays industrialisés,

où les centres d'information des Nations Unies sont les principaux éléments de la présence des Nations Unies, un examen au cas par cas permettrait d'envisager le renforcement des partenariats avec les organismes des Nations Unies et avec les groupes dont l'activité a un rapport avec l'Organisation des Nations Unies, tels que les associations pour les Nations Unies, en fonction de leurs capacités. On insisterait pour confier l'exécution des programmes à du personnel national et on appliquerait des critères de rentabilité et de professionnalisme à tous ces bureaux hors Siège. De plus, les centres d'information seraient dotés de ressources suffisantes, en particulier dans les pays où les médias sont peu développés.

7. Les recommandations du Secrétaire général seront incorporées dans les prévisions budgétaires révisées qui seront présentées aux organes intergouvernementaux appropriés au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale.

8. Le Secrétaire général s'assurera qu'il sera donné suite avec professionnalisme aux propositions approuvées et que les programmes continueront d'être exécutés d'une façon rentable.

9. Le Sous-Secrétaire général à l'information tiendra le Secrétaire général informé, comme à l'accoutumée, des délibérations du Comité de l'information.
